Déclaration préalable – FS-SSCT académique – 13 février 2024

SUD Éducation Bretagne souhaite aujourd'hui mettre l'accent un danger public majeur : l'amiante. L'amiante est un matériau hautement cancérogène qui peut provoquer des maladies mortelles dès la première exposition. En France, il a été interdit en 1997. Or, 85% des écoles et établissements scolaires et universitaires ont été construit avant cette date, il y a donc de l'amiante dans la plupart de nos établissements scolaires.
La vétusté de nos bâtiments entraîne une dégradation grandissante des matériaux de construction, qui libère de plus en plus de fibres d'amiante dans l'air et menace la santé des personnels.

Le scandale de l'amiante qui a retentit avec fracas dans les années 1990 est donc loin d'être terminé, et nous ne sommes encore qu'aux prémices de la catastrophe : les estimations tablent sur 100.000 morts liées à l'amiante d'ici à 2050 selon le Haut Conseil de la Santé Publique*, qui se base sur plusieurs rapports de l'Institut National de Veille Sanitaire (InVS), rapports rédigés par des membres de la communauté scientifique. Combien de mort·es dans l'éducation nationale ?

Le programme annuel et pluriannuel de prévention de 2024 intègre le risque Amiante mais les mesures mises en œuvre « d'accompagnement des cadres et des établissements » ne sont pas suffisantes.

Face au risque Amiante, SUD éducation revendique que soit mis en place dans notre académie :

- le retrait pur et simple de tout matériau amianté, dans le respect de la réglementation pour protéger les élèves et les personnels et la mise sous abri des élèves et personnels dans des locaux provisoires de qualité, à l'écart des travaux
- la mise à disposition des documents prévus par la loi aux usagers et usagères, aux personnels et aux organisations syndicales
- la mise en place de la signalétique obligatoire (prévue par la circulaire du 28 juillet 2015) qui permet de signaler la présence de produits et matériaux amiantés
- le suivi médical pour l'ensemble des élèves et personnels exposé·es, et l'établissement de fiches d'exposition pour toutes les personnes concernées
- la formation effective au risque amiante de tous les personnels

Concernant le plan d'action pour l'égalité professionnelle, SUD éducation Bretagne revendique l'ajout de nouvelles mesures de prévention de santé et de lutte pour l'égalité femmes-hommes dans notre académie par la mise en place du congé menstruel.
Avec un taux de féminisation de plus de 70 % au niveau national et de plus de 73 % dans notre académie, il est temps pour notre employeur de prendre des mesures concrètes. L'invisibilisation au travail des douleurs menstruelles et de l'endométriose conduit à la normalisation des douleurs,

à rendre les femmes silencieuses face à la douleur. Les douleurs menstruelles sont minimisées, invisibilisées ou considérées comme normales. Pourtant, elles pèsent sur la rémunération des personnes menstruées qui subissent le jour de carence lorsque la douleur les empêche d'aller travailler.

Selon un sondage IFOP, près d'une femme sur deux dit souffrir de règles douloureuses. 19% déclarent avoir déjà renoncer à aller au travail en raison de règles douloureuses ; 27% n'ont pas osé dire à leur supérieur hiérarchique qu'elles étaient dans l'incapacité de travailler.

SUD éducation revendique l'intégration de mesures prenant en compte la santé et l'hygiène menstruelle au travail avec :

- la mise en œuvre d'un congé menstruel sous la forme d'ASA (Autorisation Spéciale d'Absence), à raison de vingt jours par an, sans condition de pièce justificative et sans jour de carence
- la mise à disposition d'une salle de détente et des pauses adaptées aux besoins des personnes qui ont leurs règles
- la mise à disposition de protections périodiques dans tous les établissements : en tant que produits de première nécessité, elles doivent être accessibles au même titre que le papier hygiénique dans les établissements scolaires
- une formation des personnels sur l'intérêt et les enjeux de la santé menstruelle, afin d'améliorer les connaissances et de lever les tabous.